



Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire

Interdiction d'utilisation des stades communaux à LEFOREST

Le Maire de la ville de LEFOREST

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue de préserver le bon état de la pelouse au stade Porez de Leforest en raison des intempéries survenues récemment

Considérant qu'il convient de prendre des mesures nécessaires en vue d'éviter des accidents,

ARRETE N° 2024/085

Article 1 : Pour cette raison, l'accès aux deux terrains du stade Porez (synthétique, herbe) de LEFOREST Avenue François Mitterrand sera interdit du Lundi 01 Juillet au Samedi 03 Août 2024.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Leforest, le 28 Juin 2024

**Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication 28 Juin 2024**

Fait à Leforest, le 28 Juin 2024



Le Maire,

Christian MUSIAL

